

La carte à numéro virtuel : la solution à court terme

La carte à numéro virtuel est un produit créé pour répondre à la demande des consommateurs de ne pas faire circuler leur numéro de carte sur internet. Mais elle ne constitue pas une solution définitive en matière de e-paiement.

Jean-Paul Sauvebois
Directeur marketing e-payment solutions
SchlumbergerSema

— L'offre concernant la carte virtuelle dynamique est présente. Qu'en est-il de la pratique ?

Techniquement les produits sont en effet au point et des réalisations commencent à apparaître. La carte virtuelle répond au souci immédiat des consommateurs : leur numéro de carte ne circule pas sur internet. Le risque d'un piratage du numéro virtuel est de fait très limité, surtout lorsqu'il ne sert qu'une fois. Mais ce n'est probablement pas une solution définitive en matière de paiement à distance.

— Pourquoi ?

La carte à numéro virtuel ne protège pas contre un voleur qui se serait procuré une carte réelle. Il est donc probable que l'on s'oriente vers des formules qui incluent l'authentification du porteur et la solution définitive sera sans doute fondée sur la carte à mémoire. Il faut se replacer dans le contexte actuel qui est celui de la migration vers EMV à horizon 2005 (*encadré*), donc vers la carte à puce. Ce mouvement accrédite l'idée que les Européens porteurs d'une carte à puce vont accéder de manière sécurisée à internet.

Mais si on ne veut pas tuer le commerce par internet, il faut trouver une solution intermédiaire pour animer le marché. Sans attendre 2005, la carte à numéro virtuel doit faciliter à court terme le développement du e-commerce pour lequel la France est notamment en retard.

— Quelle est la répartition des responsabilités entre banque émettrice et banque acquéreur pour un paiement réalisé par une carte virtuelle dynamique ?

La situation demande encore à être clarifiée. Dans le domaine des paiements à distance par cartes bancaires, les règles établies par le GIE Cartes Bancaires fixent que le porteur ne peut répudier une transaction, que dans le cas de l'utilisation d'un terminal mobile *dual slot* acceptant la carte bancaire à microcircuit associé au PIN code.

Mais avec une carte à numéro virtuel, nous sommes dans le domaine des paiements à distance sans carte. Or toute vente à distance sans utilisation de la carte avec PIN code est susceptible d'être répudiée.

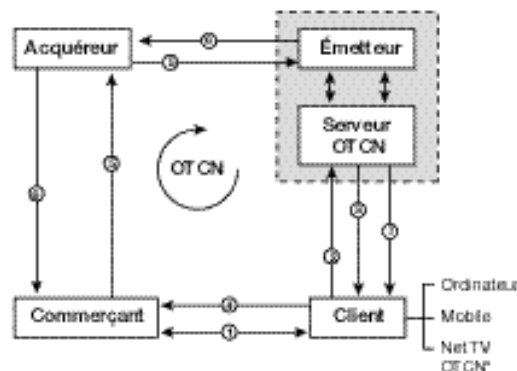
En pratique les banques agissent avec pragmatisme pour ménager leurs intérêts commerciaux : dans la mesure où elles mettent à disposition de leurs clients un moyen de paiement sans authentification du porteur, elles sont contraintes de se montrer conciliantes en cas de répudiation du paiement par ce dernier. En général, elles le remboursent et émettent un avis d'impayé auprès de la banque acquéreur. Celle-ci se retourne alors vers le commerçant, à moins que par souci de clientèle, elle ne choisisse de le couvrir.

En revanche, dans le cas d'un paiement qui fait intervenir la carte avec PIN code, les banques émettrices seront beaucoup plus intransigeantes avec le porteur et n'accepteront pas de répudiation. C'est la raison pour laquelle les cartes virtuelles dynamiques vont évoluer vers des systèmes qui intégreront un moyen d'authentification du porteur.

Il est possible que dans un futur proche apparaissent des solutions qui combinent des moyens d'authentification forts et la carte virtuelle, l'ensemble s'appuyant sur les standards Visa 3D Secure ou MasterCard SPA-UCAF. En effet il n'y a pas d'incompatibilité entre ces trois éléments de solution qui pourraient créer un consensus. ●

Propos recueillis par
Elisabeth Coulomb

Le fonctionnement du numéro virtuel dynamique



1. Achat > formulaire de paiement
2. Code secret + demande de numéro virtuel OTCN*
3. OTCN communiqué
4. Paiement
5. 6. Demande d'autorisation commerçant
7. Confirmation

*One Time Card Number : un numéro par transaction
Source : Schlumberger

Pas à pas vers EMV

3 questions à

Benoit Perrin, Directeur marketing TPE
SchlumbergerSema

■ *La France est restée longtemps le seul pays partisan de la carte à puce. Quelles sont les raisons qui expliquent une mobilisation sinon mondiale du moins européenne vers la carte à puce ?*

La migration vers le standard de paiement EMV mis au point par Europay MasterCard et Visa pour permettre l'interopérabilité des cartes à puce au niveau mondial s'explique par quatre raisons :

- La principale qui a entraîné la majeure partie des pays est la recherche d'une meilleure sécurité des transactions.
- Le standard EMV permet de loger plusieurs applications sur une seule carte : par exemple coupler carte de débit/crédit avec un PME comme Moneo en France, ou avec des programmes de fidélité comme cela se voit notamment à l'étranger en Amérique du Nord ou en Asie.
- Le pré-paiement est un autre avantage ; un exemple courant est celui de fixer sur des cartes d'entreprise un budget essence.
- La carte à puce peut accepter des paiements off-line qui peuvent être plus rapides.

■ *Quel est le calendrier ?*

Visa et Europay Europe ont mis en place un calendrier précis de migration, qui a pour date butoir 2005 : en cas de litige pour un paiement effectué par carte magnétique, tout impayé en Europe sera alors de la responsabilité de la banque (émettrice ou acquéreur) qui n'a pas accepté la carte EMV. En France, la situation est gérée par le GIE Cartes Bancaires qui a sorti à la fin de l'année dernière le cahier des charges

de CB5. La date butoir est fixée par le GIE à juin 2002 pour les petits commerçants et juillet 2003 pour les grands acquéreurs, les chaînes de distribution notamment. Des programmes d'incitation en Europe ont été lancés par Visa et Europay : subvention des premières cartes EMV – jusqu'à 1 dollar par carte – subvention des premiers terminaux EMV. Visa par exemple a sélectionné 50 000 points d'acceptation à risque sur l'Europe auxquels a été proposée une subvention pour accélérer le passage à un terminal EMV. Enfin, un discount sur les transactions inter européennes sera consenti aux banques si la transaction est effectuée au standard EMV. Son montant, négocié entre Visa et les banques est dégressif : plus elles commencent tôt à émettre des cartes EMV, plus le discount est élevé.

■ *Quel est l'état d'avancement des pays européens dans cette migration ?*

La France a un programme très clair et directif mais ce n'est pas le pays le plus avancé : l'Angleterre a commencé à migrer vers la carte à puce depuis presque deux ans, avant même que le standard EMV soit finalisé. Les banques britanniques émettent déjà des cartes aux normes EMV. Un autre pays, la Grèce, a beaucoup anticipé sur EMV, au moins sur l'architecture des terminaux : les banquiers grecs souhaitent éviter que les très nombreux touristes ne viennent exporter leur fraude en Grèce. Ils veulent être prêts à accepter les cartes EMV même s'ils n'en émettent pas.

E. C